

L'IEVP – Soutenir les réformes

L'[Instrument européen de voisinage et de partenariat](#) – [IEVP](#) – est le principal mécanisme financier par lequel l'aide est acheminée aux pays partenaires de la [Politique européenne de voisinage \(PEV\)](#), ainsi qu'à la Russie. Géré par [EuropeAid](#), l'IEVP est un instrument de coopération qui permet de traduire en actions sur le terrain les décisions prises au niveau politique.

Opérationnel depuis janvier 2007, l'IEVP a remplacé MEDA, instrument de financement du Partenariat Euro-Med, et TACIS, programme en faveur des voisins de l'Est, ainsi que d'autres mécanismes financiers.

L'aide a pour objectifs de construire des relations, de soutenir les initiatives de réforme menées par les partenaires eux-mêmes, et de promouvoir les priorités définies avec chaque pays, après consultation des gouvernements et des autres acteurs partie prenante. Les priorités de l'aide sont définies dans de nombreux documents, parmi lesquels :

- les [rapports sur les pays](#)
- les programmes indicatifs nationaux (qui peuvent être consultés [ici](#))
- les [plans d'action](#)
- les programmes annuels [Est](#)
- Les programmes annuels [Sud](#)
- pour la Russie, le [Programme indicatif national \(PIN\)](#) et les [programmes d'action](#) annuels.

L'objectif global de l'IEVP est de créer un espace de valeurs communes, de stabilité et de prospérité, de coopération renforcée et d'approfondissement de l'intégration économique et régionale, en couvrant un large éventail de domaines de coopération.

L'IEVP est un mécanisme plus **souple, fondé sur l'action politique**, car les fonds sont alloués en fonction des besoins du pays, de sa capacité d'absorption et du niveau de mise en œuvre des réformes adoptées.

Les documents concernant chaque pays partenaire et la situation des relations peuvent être consultés [ici](#) et, dans le cas de la Russie, [ici](#). Des documents de référence sont accessibles [ici](#), et pour la Russie [ici](#).

Participation

Les 16 pays partenaires de l'[IEVP](#) sont :

IEVP Sud - [Algérie](#), [Égypte](#), [Israël](#), [Jordanie](#), [Liban](#), [Maroc](#), [Territoires palestiniens occupés](#), [Syrie](#), [Tunisie](#)

IEVP Est - [Arménie](#), [Azerbaïdjan](#), [Belarus](#), [Georgie](#), [Moldova](#), [Ukraine](#), [Russie](#)

La Russie reçoit des financements au titre de l'[IEVP](#), même si les relations avec ce pays voisin ne sont pas régies dans le cadre de la PEV, mais dans celui d'un partenariat stratégique couvrant quatre « espaces communs ».

La [Libye](#) bénéficie d'un statut d'observateur dans le Partenariat euro-méditerranéen et est éligible à un financement au titre de l'IEVP. Des négociations en vue d'un [accord-cadre](#) UE-Libye ont été engagées en novembre 2008.

Objectifs

Selon le [règlement IEVP](#), l'objectif de l'IEVP est de fournir une assistance communautaire pour le développement d'une zone de prospérité et de bon voisinage couvrant l'Union européenne et les pays et territoires partenaires.

« L'assistance communautaire favorise le renforcement de la coopération et l'intégration économique progressive entre l'Union européenne et les pays partenaires, en particulier, la mise en œuvre des accords de partenariat et de coopération, des accords d'association ou d'autres accords existants et

futurs .Elle encourage également les efforts des pays partenaires visant à promouvoir labonne gouvernance et le développement social et économique équitable »

Financement

La dotation globale de l'[IEVP](#), en augmentation par rapport aux années passées, s'élève à **12 milliards d'euros** pour la période **2007-2013**.

Les crédits de l'[IEVP](#) sont affectés majoritairement à [des actions bilatérales](#), c'est-à-dire à [des projets de coopération par pays](#). Des crédits sont également affectés aux deux [régions IEVP](#), ainsi qu'aux initiatives et mécanismes régionaux et transfrontaliers.

Les montants affectés aux deux régions sont les suivants :

- **IEVP Sud** : une enveloppe de quelque **333 millions d'euros** a été allouée pour la période 2007-2010,
- **IEVP Est** : une enveloppe de quelque **223 millions d'euros** a été allouée pour la période 2007-2010.

Les différents volets et outils novateurs de [l'IEVP](#), qui donnent corps à l'objectif de l'UE d'éviter de nouvelles lignes de division, sont les suivants :

- La [coopération transfrontalière](#) (CTF) : dans ce cadre, l'IEVP finance des projets conjoints qui associent des régions d'États membres de l'UE et celles de pays partenaires limitrophes. La coopération transfrontalière est cofinancée par le [Fonds européen de développement régional \(FEDER\)](#). Deux types de programmes sont mis en place : les programmes bilatéraux, qui couvrent une frontière terrestre commune (ou des frontières maritimes proches), et les programmes multilatéraux, qui couvrent tout un bassin maritime.
- Le [mécanisme de financement des projets de gouvernance](#) (« Facilité gouvernance ») : celui-ci fournit des ressources supplémentaires aux partenaires qui ont fait la preuve de leur volonté de faire avancer les réformes primordiales adoptées dans leurs plans d'action. Une enveloppe indicative d'un montant de 50 millions d'euros par an a été affectée à ce volet.
- L'initiative [Jumelage](#) et [TAIEX](#) (instrument d'assistance technique et d'échange d'informations) : ces deux instruments encouragent la coopération entre une administration publique d'un pays partenaire et son homologue dans un État membre, dans le but de moderniser les institutions du pays bénéficiaire.

En outre, [La Facilité d'investissement pour le voisinage](#) (FIV), qui finance des projets d'intérêt commun en privilégiant les secteurs de l'énergie, de l'environnement et des transports. La Commission européenne a alloué 700 millions d'euros à ce fonds d'investissement pour la période 2007-2013 et a demandé aux États membres d'égaliser progressivement cette contribution afin de maximiser l'effet de levier des prêts.

Un [programme interrégional](#) a également été mis en place par EuropeAid pour soutenir les partenaires dans les régions méridionales et orientales relevant de l'IEVP, car certaines activités d'aide se gèrent avec plus d'efficacité et de souplesse au niveau interrégional. Une enveloppe de quelque 523,9 millions d'euros a été allouée à ce programme pour la période 2007-2010, soit 131 millions d'euros en moyenne par an.

**Par ailleurs, la [Banque européenne d'investissement](#) aide les pays partenaires. Dans les pays du sud, elle le fait par le biais de sa [Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat \(FEMIP\)](#) qui réunit l'ensemble de la gamme des services offerts par la BEI, pour accompagner ledéveloppement économique des pays partenaires méditerranéens. La FEMIP a investi plus de €8,5 milliards dans neuf pays partenaires de la rive sud de la Méditerranée entre Octobre 2002et Décembre 2008 .
À [l'Est](#), la BEI a alloué € 3,7 milliards aux payspartenaires pour la période 2007-2013.**

Les [appels d'offres](#) dans le cadre des programmes d'aide de la Commission européenne sont ouverts à toutes les parties intéressées des États membres de l'UE, des pays candidats et candidats potentiels et des pays voisins eux-mêmes ; les marchés sont attribués conformément à la réglementation européenne en matière de passation de marchés.

Financement régional

L'Union européenne fait de la coopération régionale avec les pays partenaires et entre les partenaires eux-mêmes un objectif politique majeur. **La coopération régionale vient en complément aux programmes d'aide nationaux, relève les défis de dimension régionale et favorise la coopération entre les partenaires sur des questions d'intérêt mutuel.**

Des questions comme la protection de l'environnement, la lutte contre la pollution maritime, le renforcement du rôle des femmes, la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, sont des questions transversales qui n'ont pas de frontières. Elles ne peuvent se traiter que par la coopération au niveau régional.

Les domaines prioritaires de la coopération régionale avec les partenaires de l'[Est](#) sont définis dans le document [IEVP Est - Document de stratégie régionale 2007-2013](#), adopté par la Commission européenne en mars 2007. Une enveloppe de 223 millions d'euros a été allouée pour la période 2007-2010.

Les principaux secteurs de la coopération avec les partenaires de l'Est sont : **les transports, l'énergie, la gestion durable des ressources naturelles, la gestion des frontières et des flux migratoires, la lutte contre la criminalité organisée transnationale et les douanes, les activités entre les peuples, et les mines terrestres, les débris de guerre explosifs, les armes de petit calibre et les armes légères.**

Les domaines prioritaires de la coopération régionale avec le [Sud](#) sont définis dans le document de la Commission européenne [IEVP – Document de stratégie régionale \(2007-2013\) et programme indicatif régional \(2007-2010\) pour le partenariat euro-méditerranéen](#). L'enveloppe allouée est de 333 millions d'euros pour la période 2007-2010.

Les principaux secteurs de la coopération avec les partenaires du Sud ont été définis depuis le lancement du [Partenariat euro-méditerranéen](#) et la déclaration de Barcelone et couvrent les domaines suivants : **dialogue politique et sécurité** (justice, liberté et sécurité, migrations, dialogue politique) ; **partenariat économique et financier** (économie, énergie, environnement, société de l'information, transports) et **partenariat social, culturel et humain** (audiovisuel et médias, culture, éducation et formation, égalité des sexes, jeunesse, société civile et collectivités locales).

Glossaire

Le Centre d'Info IEVP a constitué un [glossaire](#) des termes employés dans le contexte des relations avec les pays partenaires PEV/IEVP. Une définition de chaque terme y est donnée, accompagnée d'un lien pointant vers des informations plus complètes.

Plus d'informations sur le [partenariat Euromed](#) et [l'Union pour la Méditerranée](#)

Pour toutes informations, consultez le site:
<http://www.enpi-info.eu>